

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 octobre 2020

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 29/09/2020 <i>L'an deux mille vingt et le neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 6	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Didier SACCO, Christophe SALVAT
Votants: 6	
Pour: 6	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Bénédicte POLET
	Secrétaire de séance: Didier SACCO

Objet: Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes d'Antugnac - DE_2020_56

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement au Comité des Fêtes qui vient de se créer récemment. La création du Comité des Fêtes étant postérieure à l'élaboration du Budget 2020, il n'a pas été possible de prévoir cette subvention lors de l'élaboration de celui-ci. M. le Maire propose d'octroyer une subvention de 1 000.00 €, au Comité des Fêtes, au titre de l'année 2020, afin que celui-ci puisse commencer à fonctionner rapidement.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1 000.00 € au Comité des Fêtes d'Antugnac

DIT que cette somme sera imputée au compte 6574 du Budget M14 2020

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___